

Image not found or type unknown



Proposition de rectification/crédit d'impôts 2008

Par **fabrice banasiak**, le **08/04/2010** à **09:17**

Bonjour, rn rn j'ai déclaré des dépenses d'équipement de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie au titre de l'année 2008. rn - achat d'une PAC avec une remise personnelle de 15%. rn j'ai déclaré la somme SANS remise pour le crédit d'impôt. rn Le fisc refuse ce principe et me remboursera sur la somme remise. rn Est-il possible de demander au Fournisseur de transformer la remise 2008 en Avoir? rn Et est-ce que le fisc acceptera? (le fisc n'a pas répondu à cette question) rn - achat d'une porte secondaire isolée rn Est-il exact qu'une porte équipée d'une serrure n'est pas éligible au crédit d'impôt? rn rn merci de votre aide, rn Salutations.